

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### FAG 014-4718/18/BM

#### ■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2019**

#### **MET 18/9282/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais (APAP), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objectif d'organiser, au profit de ses membres et ayant droit, des activités de loisirs, de détente et diverses manifestations, qu'elle peut leur faire bénéficier également de tarifs dégressifs de par le regroupement d'acquéreurs.

Le Pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé lors de la séance du Conseil de Métropole du 30 juin 2016 prévoit que : « *S'agissant des avantages sociaux collectifs, jusqu'à l'instauration d'un Comité des Œuvres Sociales (ou organisme équivalent) métropolitain et le vote des délibérations du Conseil de Métropole idoines, le maintien des structures existantes gérant les œuvres sociales est garanti ainsi que le financement par la Métropole des droits et avantages sociaux proposés aux agents par les EPCI préexistants.* »

A ce jour, il convient de poursuivre les négociations avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale commune à l'ensemble des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence, c'est pourquoi, il est proposé de reconduire le dispositif existant pour 2019.

Dans ce cadre, afin de permettre à l'association Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais (APAP) d'assurer la continuité de ses engagements, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 40 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Signé le 13 Décembre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

Il est précisé qu'il convient toutefois de déroger au règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 et de verser la totalité de la subvention proposée avant le 31 décembre 2018 eu égard à son objet particulier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative au règlement budgétaire et financier.
- La délibération FAG 001-30/06/16 CM du 30 juin 2016 portant approbation du pacte de gouvernance financier et fiscale de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération du 14 décembre 2017 approuvant la convention d'objectifs avec l'association Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais ;
- L'avis du Comité Technique.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La continuité des dispositifs d'action sociale proposés aux agents par les EPCI préexistants, énoncé par le pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La nécessité de reconduire le dispositif d'action sociale avec l'association Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais (APAP) au titre de l'année 2019.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'objectifs définissant les conditions d'octroi de cette subvention

**Article 2 :**

Est attribuée une subvention de 40 000 euros à l'association Amicale du Personnel du Territoire du Pays Salonais (APAP) au titre de l'année 2019.

Signé le 13 Décembre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

**Article 3 :**

Est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM du 7 avril 2016 et de verser la totalité de la subvention proposée avant le 31 décembre 2019 eu égard à son objet particulier.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL